

LE DÉROULEMENT DE L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

À réception de votre dossier complet :

■ Pour les demandes de branchements d'assainissement :

- **des Eaux Usées :**
un devis vous sera transmis sous deux semaines.
- **des Eaux Pluviales :**
un devis vous sera transmis sous deux semaines si accord du pôle de proximité pour la demande de validation du projet de gestion des eaux pluviales

■ Les travaux seront réalisés sous 8 semaines en prenant en compte la période de livraison souhaitée, après réception du devis signé, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires



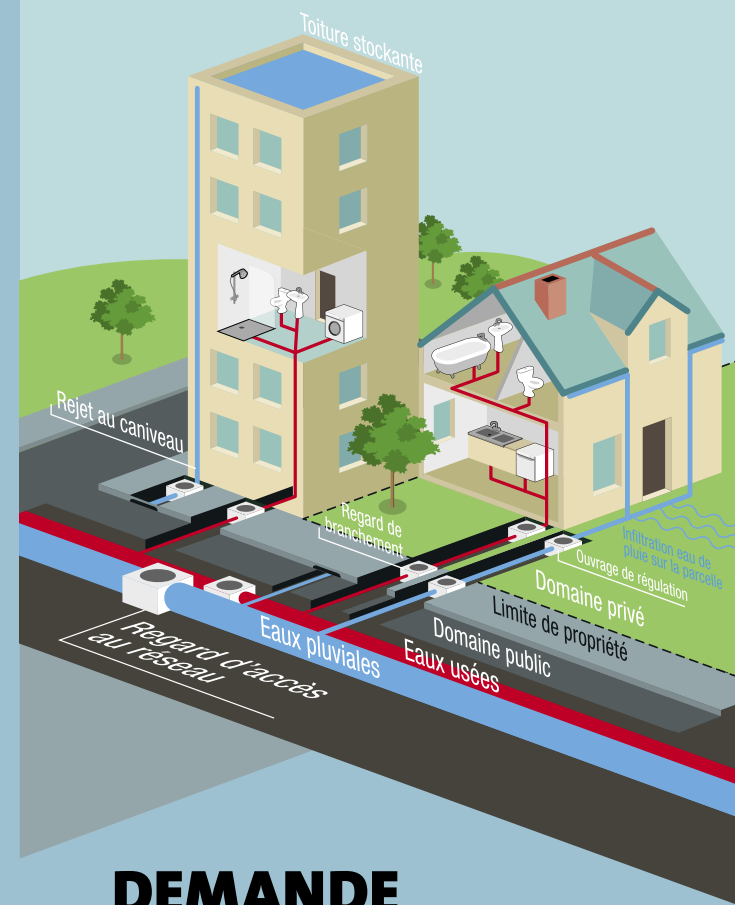
Communes concernées :
Nantes, Orvault, Bouguenais, Rezé, Les Sorinières, Vertou, Saint-Sébastien, Basse-Goulaine

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

vous pouvez contacter la cellule branchements neufs au :

02 40 95 87 19

Les formulaires sont téléchargeables sur le site internet de Nantes Métropole www.metropole.nantes.fr rubrique « services/dechet-proprete-eau-energie »



DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

Direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement (DOPEA)
Pôle assainissement

Le dossier à fournir

Vous souhaitez un raccordement au réseau collectif d'assainissement de votre installation.
Vous devez constituer un dossier composé des documents suivants :



ATTENTION !

- > **POUR LES EAUX USÉES**, conformément au règlement de service, **un branchement est obligatoire pour chaque construction.**
- > **POUR LES EAUX PLUVIALES**, le **raccordement au réseau n'est pas obligatoire.**

1 LE FORMULAIRE CI-JOINT :

Demande de raccordement au réseau collectif d'assainissement

daté, signé et à remplir **en lettres majuscules**.

L'information obligatoire du diamètre des branchements en limite de propriété pourra vous être précisée par votre architecte ou votre plombier.

Préciser obligatoirement :

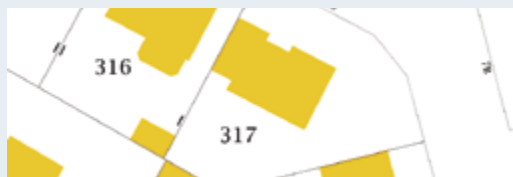
- La nature du branchement : eaux usées - eaux pluviales.
- Le statut de la voie : publique ou privée.

Fournir les documents :

- Une copie du permis de construire accordé par la Mairie, des recommandations techniques et/ou avis techniques portant sur l'assainissement délivrés par Nantes Métropole.
- Les plans énoncés en points 2 et 3.
- > En cas de raccordement des Eaux Pluviales, fournir la demande de validation du projet de gestion des eaux pluviales accordé par Nantes Métropole

2 UN PLAN CADASTRAL

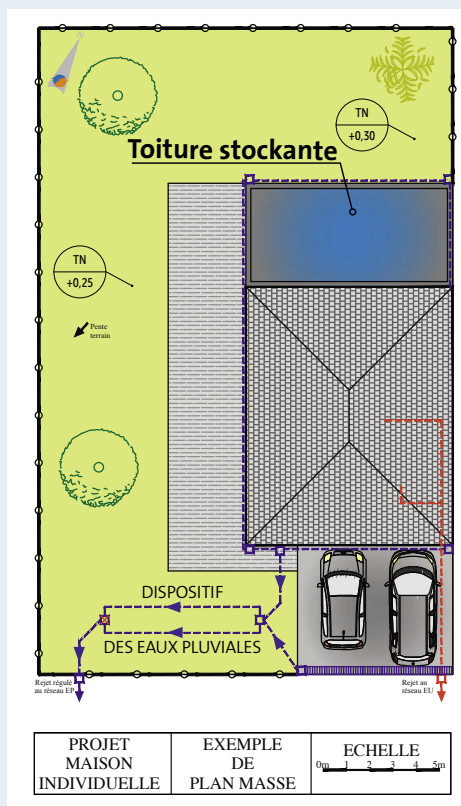
précisant la référence de votre parcelle et son implantation dans les parcelles voisines, à demander dans votre mairie ou disponible sur le site « cadastre.gouv.fr ».



La référence de votre parcelle devra être matérialisée sur le terrain par un panneau visible de la voie publique.

3 UN PLAN DE MASSE

situant les locaux sur votre terrain ainsi que **l'emplacement souhaité du regard Eaux Usées (EU) et éventuellement du regard Eaux Pluviales (EP)** avec les cotes précises et le diamètre de(s) canalisations, s'il(s) est(sont) situé(s) en limite de propriété.
Le choix définitif de l'emplacement du ou des regard(s) est réservé aux services du pôle assainissement.



ATTENTION !

Afin de protéger votre immeuble contre le reflux des eaux usées, les pièces, dépendances et garages dont les planchers sont situés à un niveau inférieur à celui de la chaussée, **ne devront pas être raccordés gravitairement** au réseau d'assainissement.

IMPORTANT :

CONFORMÉMENT AUX DÉLIBÉRATIONS DE NANTES MÉTROPOLE EN VIGUEURS

Le coût des travaux de branchement sous le domaine public à votre charge, est :

- > Forfaitisé pour le branchement E.U.
- > au coût réel pour le branchement E.U. $\varnothing > 300$ mm
- > au coût réel pour le branchement E.P., majoré de 10%
- > Votre participation pour le financement de l'assainissement collectif appelé : PFAC

En optant pour une solution par infiltration, vous faites l'économie d'un branchement des eaux pluviales.

Tout dossier incomplet sera intégralement retourné sans être traité.



Le dossier complet doit-être envoyé à :

NANTES METROPOLE
DOPEA - Pôle Assainissement
44923 NANTES Cedex 9

@ Par mail :
assainissement-branchement@nantesmetropole.fr